

26



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le jeudi 27 avril 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 27 avril 2006

13 h

Prière.

Le président de la Chambre présente Jeffrey Prosser, de Hillsborough, et Rose Donovan, de Fredericton, nouveaux pages pour la session.

M. McGinley donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 4 mai 2006, appuyé par M. Doherty, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les recommandations formulées par le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, auxquelles la soeur Anne Robichaud, présidente du conseil, a fait allusion pendant l'étude des comptes publics le 23 mars 2006.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Gouvernements locaux.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

37, *Loi modifiant la Loi électorale.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 52, M. S. Graham, appuyé par M. Doherty, propose ce qui suit :

attendu qu'un accord a été signé avec le gouvernement fédéral le 24 novembre 2005 afin de transférer 110 millions de dollars sur cinq

années pour améliorer le système de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick ;

attendu que plus des trois quarts des mères d'enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick travaillent à l'extérieur du foyer ;

attendu que les parents du Nouveau-Brunswick sont parmi les gens du Canada qui confient le plus probablement leurs enfants à la garde d'autrui ;

attendu que le système néo-brunswickois de services agréés et réglementés de garde d'enfants est parmi les pires du pays ;

attendu que d'autres provinces réclament que le gouvernement fédéral honore l'accord en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, signé en 2005 ;

attendu que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick ont appuyé l'accord en matière de garde des jeunes enfants, signé l'année dernière avec le gouvernement fédéral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement fédéral minoritaire de revenir sur sa décision de se retirer unilatéralement de l'accord signé en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick

et que tous les fonds négociés pour l'amélioration de notre système de garde des jeunes enfants soient transférés au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 52, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 25

M. McGinley
M. Jamieson
M. Allaby

M. Ouellette
M^{me} Robichaud
M. Lamrock

M. Foran
M. Kennedy
M. A. LeBlanc

M. S. Graham	M. Targett	M. Paulin
M. Haché	M. Burke	M. Doucet
M. Armstrong	M. Murphy	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Kenny	M. Brewer
M. Doherty	M. Arseneault	M. V. Boudreau
M. Albert		

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	l'hon. M ^{me} Fowlie	l'hon. M. Fitch
l'hon. M ^{me} Poirier	l'hon. M. Steeves	M. Huntjens
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Williams	M. Stiles
l'hon. M. Volpé	l'hon. M. Ashfield	M. Sherwood
l'hon. M. Lord	l'hon. M. MacDonald	M. Mesheau
l'hon. M. Harrison	l'hon. M. Carr	M ^{me} Blaney
l'hon. M. Green	l'hon. P. Robichaud	M. E. Robichaud
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
l'hon. M. Mockler	l'hon. M. Holder	M. Betts

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 23

(26 avril 2006).